

# 4. Statuts constitutifs fondamentaux

## 4.1 Que sont les « statuts fondamentaux » ?

Les statuts constitutifs de l'ICANN peuvent généralement être modifiés par résolution du Conseil d'administration à la majorité de 66 % des votes. Le CCWG-Responsabilité estime que certains aspects des statuts constitutifs de l'ICANN font partie intégrante de la portée et de la nature de l'organisation, et que l'autorité chargée de modifier ces dispositions devrait être investie de davantage de pouvoir que dans le Conseil de l'ICANN.

Le CCWG propose donc que certaines dispositions des statuts constitutifs soient rendues plus difficiles à modifier que d'autres, de deux façons : en partageant l'autorité d'autoriser des changements entre le Conseil d'administration et la communauté de l'ICANN (organisée par l'intermédiaire de ses SO/AC au sein du mécanisme de la communauté comme membre unique mentionné à l'article 6), et en exigeant des seuils plus élevés pour autoriser des changements que ceux pour les statuts constitutifs standards (tous les autres statuts constitutifs de l'ICANN, mentionnés dans l'article 7.2).

Ces statuts constitutifs seront identifiés comme des « statuts fondamentaux ». Une liste spécifique de statuts constitutifs pouvant atteindre le statut de Statuts fondamentaux. Les sous-sections suivantes expliquent la manière dont les statuts deviennent des statuts fondamentaux, comment la liste des statuts fondamentaux est modifiée, et quels sont les statuts proposés par le CCWG-Responsabilité pour devenir fondamentaux.

Les statuts fondamentaux contribueraient indirectement à la responsabilité de l'ICANN envers la communauté Internet mondiale en partageant avec elle son rôle en matière de prise de décisions plus qu'elle ne le fait actuellement à travers les processus de l'ICANN, ce qui rendrait le processus plus complexe.

Ceci est important dans le contexte de la transition de la supervision de l'IANA, où la relation contractuelle historique avec le gouvernement des États-Unis a fourni une certaine assurance que la nature fondamentale de l'ICANN était peu susceptible d'être changée sans un accord général. Sans cette relation, les protections en matière de procédures et les droits de décision plus largement partagés sur les principales composantes de l'ICANN devraient aider à maintenir et renforcer la confiance de la communauté envers l'ICANN.

## 4.2 Établir les statuts fondamentaux

Une partie des statuts constitutifs de l'ICANN deviendra des statuts fondamentaux en les identifiant comme tel dans les statuts constitutifs, et en définissant un processus différent pour les modifier que le processus utilisé pour modifier les statuts standards.

Pour mettre cette démarche en œuvre, une nouvelle disposition serait ajoutée aux statuts constitutifs qui énonce :

1. quels articles des statuts constitutifs sont les statuts fondamentaux (c'est-à-dire une liste des chapitres / articles / alinéas qui sont fondamentaux).
2. comment les nouveaux statuts fondamentaux peuvent être définis et comment les statuts fondamentaux existants peuvent être modifiés ou supprimés.

### 4.3 Ajout de nouveaux statuts fondamentaux ou modification des statuts fondamentaux existants

L'objectif de ces réformes de responsabilité ne serait pas servi si l'ICANN ne pouvait pas réaliser des modifications en réponse à l'environnement Internet en perpétuel changement, une fois qu'un seuil élevé d'accords existe au sein de la communauté. Il est donc important d'être capable de définir dans le temps de nouveaux statuts fondamentaux, ou de modifier ou supprimer ceux qui existent.

Pour établir un nouveau statut fondamental ou pour modifier ou supprimer un statut existant, les étapes suivantes seraient suivies au moment où le Conseil d'administration (ou le personnel par le biais du Conseil d'administration) proposerait l'ajout :

1. le Conseil d'administration proposerait le nouveau statut fondamental ou une modification / suppression d'un statut existant à travers le processus habituel, mais devrait l'identifier comme une proposition de statut fondamental tout au long du processus.
2. Le Conseil d'administration aurait besoin d'approuver l'ajout ou la modification avec 75 % des votes de tous les administrateurs (plus élevé que le seuil habituel de 66 %).
3. Aux côtés du Conseil d'administration, la communauté par le biais d'un mécanisme communautaire devrait aussi approuver le changement. Le seuil d'approbation des changements des statuts fondamentaux serait au même niveau (75 % des votes du mécanisme communautaire en faveur). Vous trouverez plus de détails dans l'article 4.5 ci-dessous.
4. Si le changement était approuvé, alors le nouveau statut fondamental/le statut fondamental revu apparaîtrait dans les statuts constitutifs, et une référence au texte l'identifiant comme statut fondamental devrait être ajoutée (si nécessaire) dans la partie des statuts constitutifs qui les énumère. Dans le cas d'une révision d'un texte de statuts constitutifs existant, le texte serait modifié. Dans le cas d'une élimination, le texte serait supprimé et la référence à cette partie serait éliminée.

Le CCWG-Responsabilité ne suggère pas que la communauté obtienne le pouvoir de proposer directement des changements des statuts constitutifs. Alors que ceci est un pouvoir statutaire du modèle de mécanisme de la communauté comme membre unique, son utilisation ferait l'objet de seuils très élevés, comme expliqué dans l'article 6.

## 4.4 Lesquels des statuts constitutifs actuels deviendraient des statuts fondamentaux ?

L'approche générale devrait définir uniquement les questions critiques dans les statuts fondamentaux pour éviter d'introduire une rigidité inutile dans les structures de l'ICANN. Ce serait nocif, inutile pour l'obligation de responsabilité que les modifications aux statuts constitutifs en général utilisent les mêmes seuils que ceux proposés pour les statuts fondamentaux.

L'avis du CCWG-Responsabilité est que les « questions critiques » sont celles qui définissent la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN, les exigences de la transition de la supervision de l'IANA et les principaux outils de reddition de comptes exigés par la communauté.

En conséquence, dans un premier stade les statuts fondamentaux seraient les suivants :

1. la mission, engagements et valeurs fondamentales ;
2. le cadre pour le processus de révision indépendante ;
3. la manière dont les articles fondamentaux peuvent être modifiés ;
4. les pouvoirs énoncés au paragraphe 7 du présent rapport ;
5. Le mécanisme de la communauté comme étant le modèle du Membre unique ;
6. la révision de la fonction IANA et le processus de séparation demandés dans la proposition du CWG-Supervision ;
7. les structures de gouvernance et du Comité permanent de clients après la transition de l'IANA, demandés également dans la proposition du CWG-Supervision.

La première proposition provisoire du CCWG-Responsabilité comprenait une explication et une question concernant le fait de savoir si l'exigence des statuts constitutifs existants concernant le lieu du siège social devrait être un statut fondamental.

Pour résumer l'explication, nous avons décrit le paragraphe 8(b) de l'Affirmation d'engagements, dans lequel « l'ICANN affirme son engagement : (b) à rester une société à but non lucratif, siégeant aux États-Unis d'Amérique, avec des bureaux situés partout dans le monde pour répondre aux besoins de la communauté mondiale... »

Les statuts constitutifs actuels de l'ICANN déclarent déjà que l'ICANN est une organisation d'intérêt général à but non lucratif organisée sous la loi californienne :

« 3. Cette société est une organisation d'utilité publique à but non lucratif qui n'est pas établie pour le bénéfice personnel de qui que ce soit. La loi qui organise l'ICANN est appelée la loi californienne sur les associations d'intérêt général à but non lucratif ».

Tout changement des statuts constitutifs de l'ICANN exigerait une approbation du Conseil d'administration et des membres :

« 9. Ces chapitres peuvent être modifiés par le vote d'affirmation d'au moins les deux-tiers des administrateurs de l'organisation. Lorsque l'organisation a des membres, toute modification de la sorte doit être ratifiée par les deux-tiers (2/3) des membres votants sur toute modification proposée. »

Conformément à la proposition pour le mécanisme de la communauté comme membre unique, le membre devra approuver toute modification des statuts présents de l'ICANN en tant qu'organisation californienne d'intérêt général à but non lucratif.

L'engagement d'avoir « son siège » de l'article 8 b est déjà dans les statuts constitutifs actuels de l'ICANN, dans le Chapitre XVIII Article 1 :

« LES BUREAUX Le siège des opérations de l'ICANN sera situé dans le département de Los Angeles, dans l'état de Californie, aux États-Unis d'Amérique. L'ICANN peut aussi avoir d'autres bureaux, qu'elle peut établir, le cas échéant, aux États-Unis ou à l'étranger ».

Bien que le Conseil puisse proposer de changer cette disposition des statuts constitutifs, le Mécanisme de la communauté comme membre unique pourrait bloquer le changement proposé (avec 75 % des votes).

Dans son rapport initial provisoire, le CCWG-Responsabilité a demandé aux personnes laissant des commentaires si le chapitre XVIII article 1 des statuts constitutifs devrait conserver son statut actuel de statut constitutif normal ou s'il devrait être désigné comme « statut fondamental ». Dans ce dernier cas, toute modification de statuts constitutifs exigerait l'approbation par 75 % des votes du mécanisme de la communauté comme membre unique.

Trois considérations suggèrent que le CCWG ne fasse pas la proposition de modifier le chapitre XVIII pour qu'il devienne un statut fondamental :

Premièrement, les commentaires publics sur la première version provisoire sont également partagés sur la question de désigner ou non le chapitre XVIII comme statut fondamental. Plusieurs personnes provenant du groupe des représentants des entités commerciales de la GNSO ayant commenté soutiennent cette désignation. Les gouvernements font partie de ceux ayant exprimé une forte opposition.

Ensuite, le mécanisme de la communauté comme membre unique doit approuver avec 2/3 des votes toute modification des statuts constitutifs de l'ICANN, qui déclare désormais que l'ICANN est une association californienne d'intérêt général à but non lucratif.

Troisièmement, le mécanisme de la communauté comme membre unique pourrait bloquer toute modification proposée du chapitre XVIII des statuts constitutifs de l'ICANN qui déclare que « Le siège des opérations de l'ICANN sera situé dans le département de Los Angeles, dans l'état de Californie. »

## 4.5 Pouvoir : Approuver les modifications aux « statuts fondamentaux »

L'intention des statuts fondamentaux est de garantir que des questions telles que les aspects essentiels des pouvoirs et des processus nécessaires pour maintenir la responsabilité de l'ICANN envers la communauté et l'objectif et les valeurs

fondamentales de l'organisation, puissent être modifiés uniquement du fait d'un consensus du conseil affirmant que de tels changements sont bien nécessaires et appropriés.

Dans ce cadre, le pouvoir d'approuver des modifications aux statuts constitutifs devrait faire partie du processus énoncé pour accepter les modifications aux statuts fondamentaux. À travers le Mécanisme de la communauté comme membre unique, les SO et les AC devraient exprimer leur consentement avec toute modification avant que celle-ci soit finalisée, dans le cadre d'un processus de décision conjointe du Conseil d'administration et de la communauté. En créant ce processus spécial de co-décision, l'autorité pour changer les aspects fondamentaux du cadre de gouvernance de l'ICANN est partagée plus largement qu'elle ne le serait autrement.

Il est peu probable que les dispositions de l'ICANN recommandées ci-dessous pour une prise en compte en tant que statuts fondamentaux par le CCWG-Responsabilité soient souvent modifiées. Lorsque des modifications sont apportées, il est peu probable qu'elles se produisent dans le court terme ou qu'elles soient nécessaires pour faire face à des situations opérationnelles à court terme. En conséquence, le CCWG-Responsabilité ne croit pas que ce pouvoir de la communauté, tel qu'il est proposé, pose des défis à la viabilité opérationnelle ou à l'efficacité actuelles de l'ICANN.

Ces changements exigent un haut degré de consentement de la communauté, étant donné que le but de ce pouvoir est de faire en sorte que la modification des éléments dans ces statuts constitutifs ne soit possible qu'avec un très fort soutien de la communauté. Le Conseil d'administration et la communauté doivent tous deux approuver les changements avec 75 % des votes.

Pour plus d'informations sur les quatre autres pouvoirs de la communauté recommandés par le CCWG-Responsabilité, voir l'article 7 de cette proposition.